

ARRETE ST 2026-069

Circulation interdite

Rue de Châtelleraut RD 749

Stationnement interdit

Rue de l'Ancien Pont

Rue du Port

Du lundi 23 mars 2026 au vendredi 15 mai 2026

Plans en annexe

Le Maire de la commune de CHAUVIGNY

Vu la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 sur la décentralisation,

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment les art(s). L.2212-1 / L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la 8^{ème} partie du livre I de l'instruction sur la signalisation routière temporaire,

Vu la réunion de calage inter services, entreprises et porteur du projet en date du 28 janvier 2026

Vu la validation de l'ensemble des déviations extra communales par le service voirie du département 86 en date du 05.03.2026

Vu les dispositions spécifiques concernant la collecte des ordures ménagères, validées par le SIMER en date du 05.03.2026

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux de couvertures et de façades, au N° 29 rue de l'Ancien Pont, les dispositions suivantes s'appliquent, **du lundi 23 mars 2026 au vendredi 15 mai 2026** :

- la **rue de Châtelleraut** sera interdite au stationnement et à la circulation entre la rue du Port et la rue de l'Ancien Pont,
- la **rue de l'Ancien Pont** et la **rue du Port** seront interdites au stationnement des deux côtés de la chaussée,
- la circulation **rue du Port** sera uniquement autorisée de la rue de Châtelleraut vers l'Avenue Jean Jaurès,
- le stationnement sera interdit **sur la place devant le N° 6 rue de Châtelleraut**,
- le stationnement sera interdit **sur le parking longeant la rue du Port le lundi 23 mars 2026 et le vendredi 15 mai 2026**, afin de permettre les livraisons de matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux,

En raison de la fermeture de la RD749, sur la portion entre les rues du Port et de l'Ancien Pont, une **déviation poids lourds** sera mise en place depuis Châtelleraut, via Poitiers (plans de signalisation joints en annexe).

Pour les **véhicules légers**, une déviation vers le centre-ville sera mise en place via le Boulevard des Châteaux, la rue Saint Pierre, la route de la Puye (RD 2), la rue de Saint Savin, puis la rue du Marché.

Article 2 : Afin de permettre la continuité du service de collecte des ordures ménagères **du 23.03.2026 au 15.05.2026** pour les habitants de la rue de Châtellerault (entre le Boulevard des Châteaux et la rue du Port) qui ne pourront être collectés en porte à porte, deux points de collecte groupés seront installés provisoirement : un situé au bas du Boulevard des Châteaux et l'autre sur le parking situé rue du Port.

Les habitations situées rue de Châtellerault (entre la rue de l'Ancien Pont et la rue du Marché) continueront d'être collectées en porte à porte pendant la durée des travaux.

La collecte des conteneurs du site du CAP sera déplacée sur l'Avenue Jean Jaurès (au droit du portail de la Bibliothèque) **pendant 8 semaines**.

Article 3 : Le ramassage scolaire du lieu-dit Les Barbalières est déplacé à l'arrêt « La Voute » sur la commune de Bonnes **du 23 mars 2026 au 15 mai 2026**.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise LABEL RENOV conformément à la réglementation en vigueur et **au minimum 7 jours avant les travaux**.

Article 5 : **Notification et ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

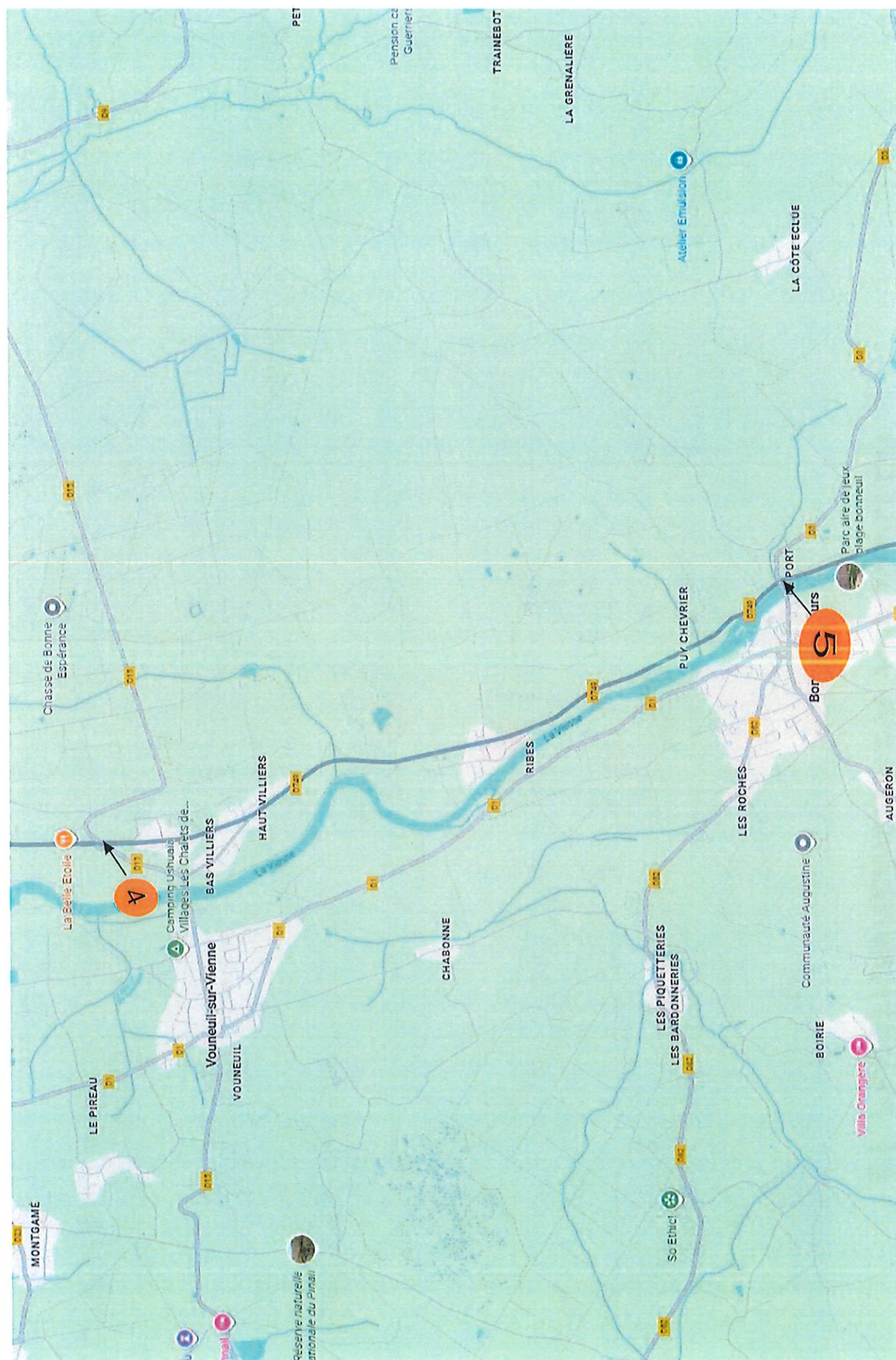
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Chauvigny
- Monsieur le Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Chauvigny
- Monsieur le Directeur Infrastructures et Services Techniques Municipaux
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- L'entreprise LABEL RENOV
- Le Département de la Vienne
- Monsieur Le Maire de Bonnes
- Vitalis/Rapides du Poitou
- SIMER

Chauvigny le 06 mars 2026

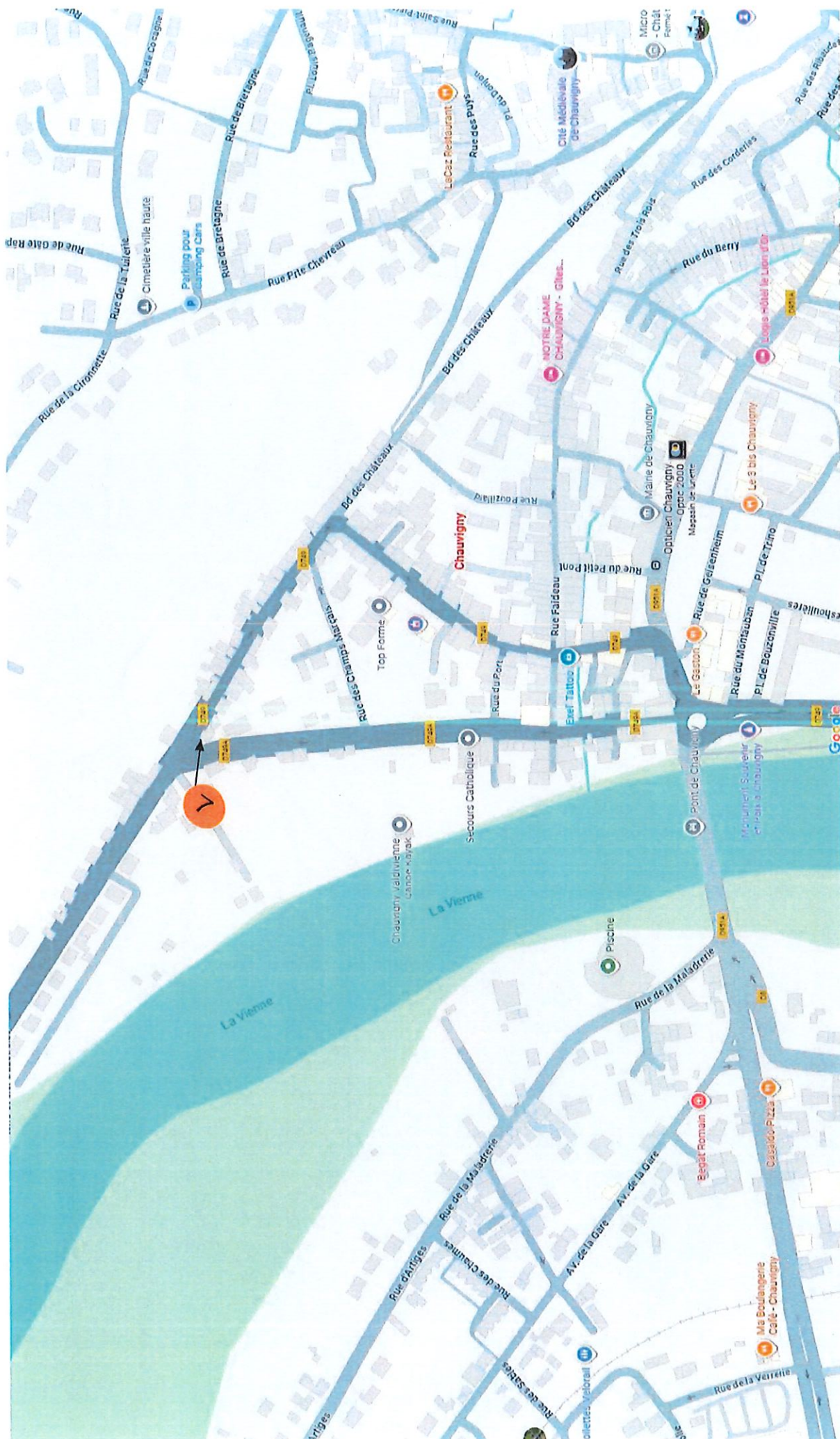
Le Maire, Nelly GARDA FLIP
Par délégation du Maire



**Direction des Services Techniques
Responsable infrastructures
Vincent PICHAUD**







1



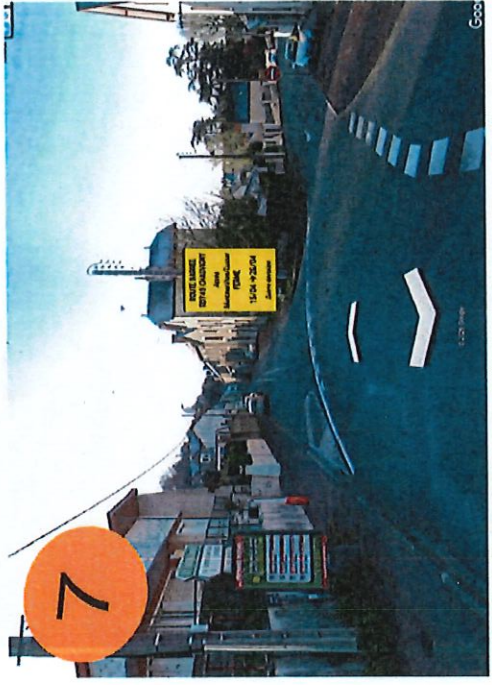
ROUTE BARREE
RD749 CHAUVIGNY
Accès
Montmorillon/Lussac
FERME
DU 23/03 AU 07/05/2026
PL suivre Poitiers

6



ROUTE BARREE
RD749 CHAUVIGNY
Accès
Montmorillon/Lussac
FERME
DU 23/03 AU 07/05/2026
Suivre déviation

7



ROUTE BARREE
RD749 CHAUVIGNY
Accès
Montmorillon/Lussac
FERME
DU 23/03 AU 07/05/2026
Suivre déviation

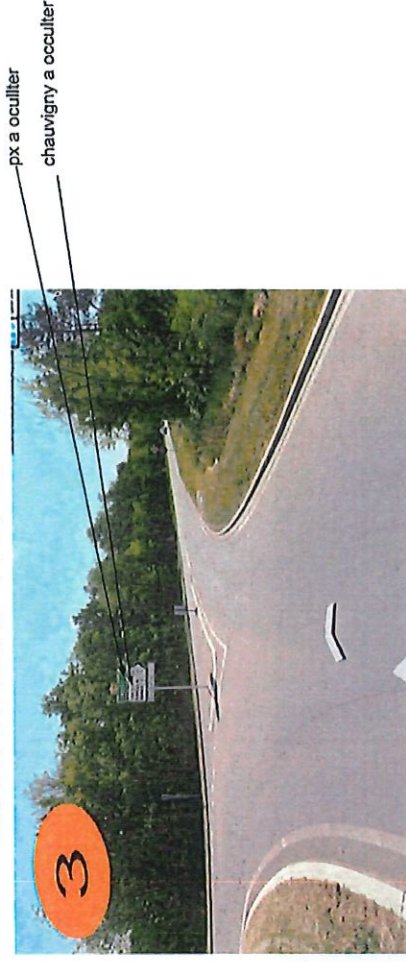
1 CHATELLERAULT GIRATOIRE RD 749 / RD 161



GIRATOIRE RD 749 / RD 131



GIRATOIRE RD 749 / RD 131 A



CARREFOUR RD 749 / D15



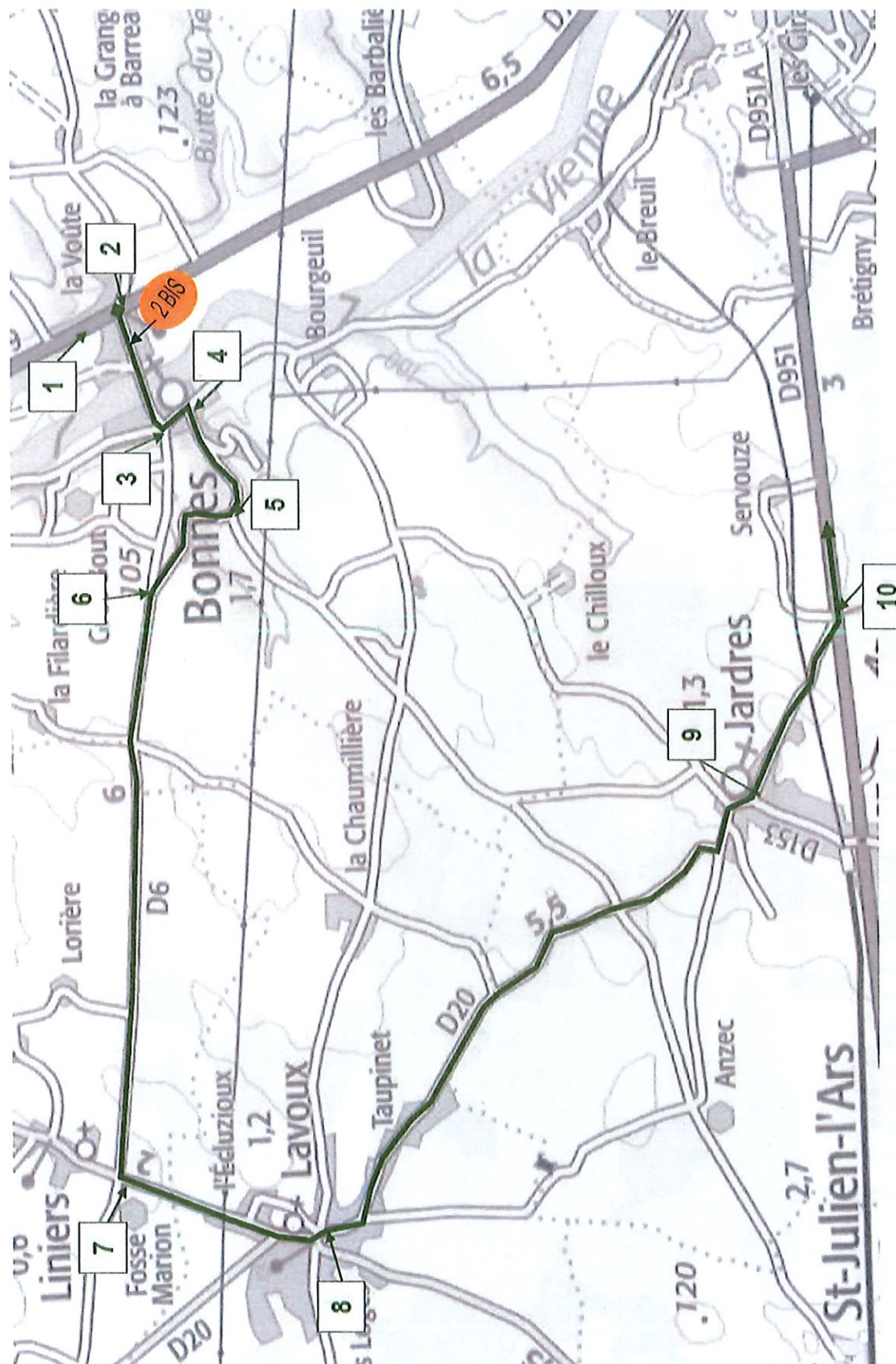
CARREFOUR RD 749 / D3



BONNES GIRATOIRE RD 749 / D6



px a occulter





à occulter

Dévation



2

Dévation



2

ROUTE
BARREE
A 3 KM

Dévation

3,5t
A 3 KM



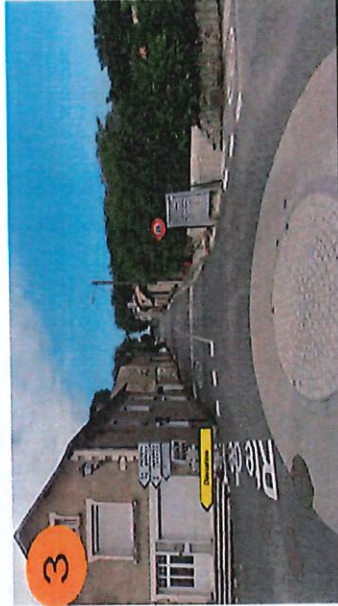
2

Dévation



2 BIS

TEXTE A OCCULTER



3

Dévation



4

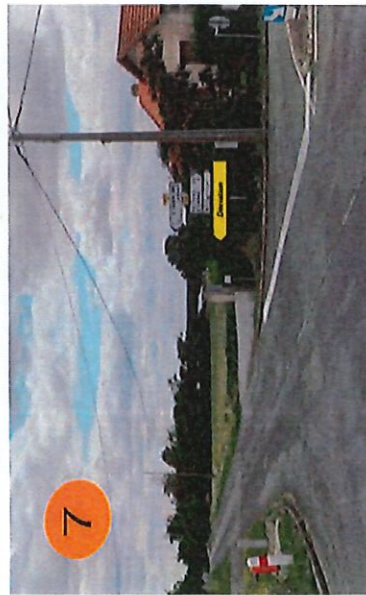
Dévation



Déviatiön



Déviatiön



Déviatiön



Déviatiön

Déviatiön



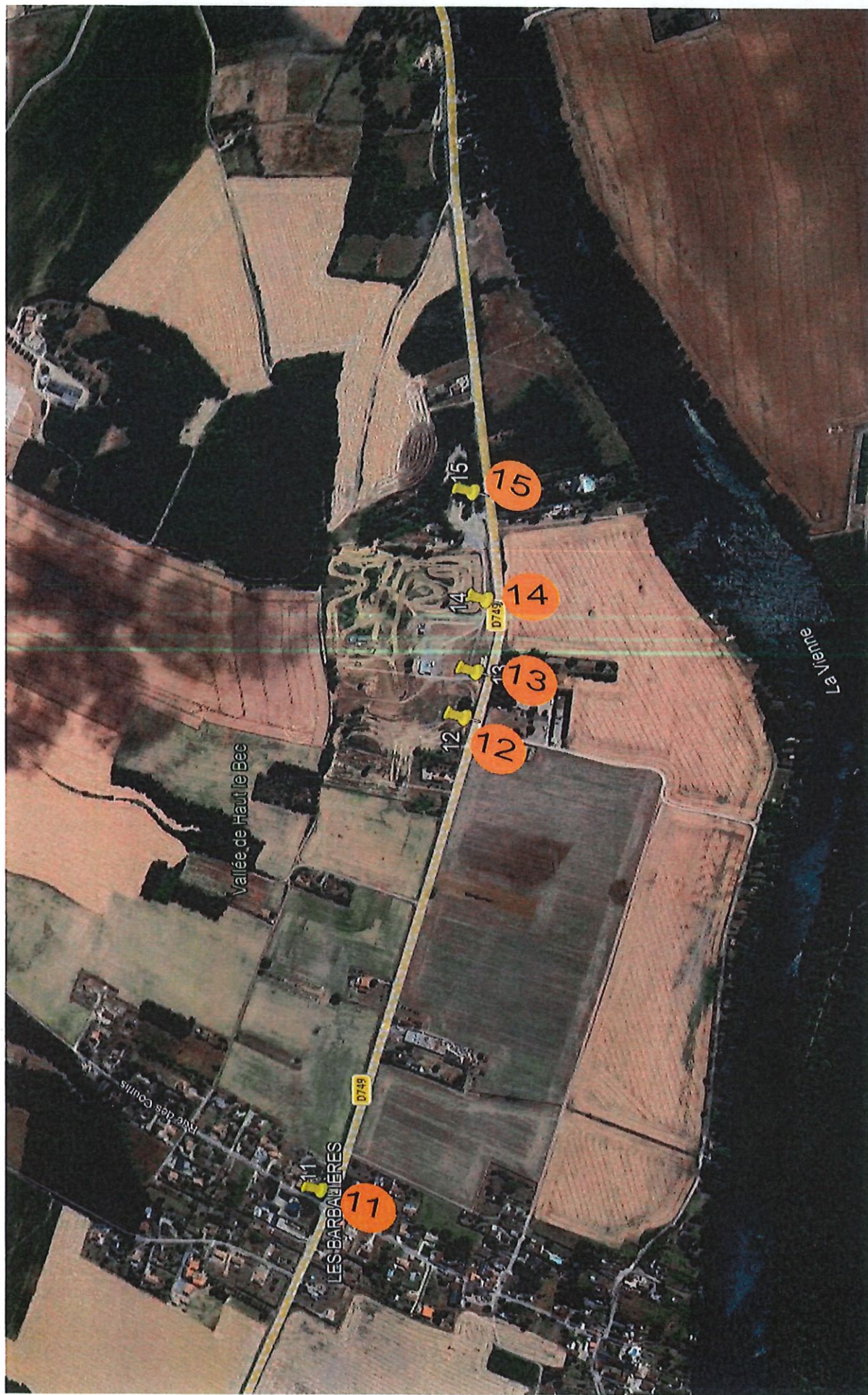
Déviatiön

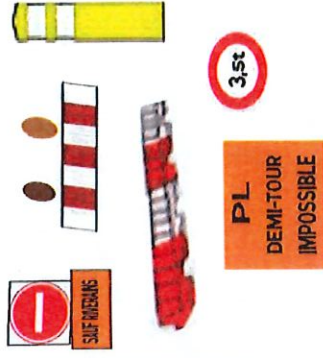
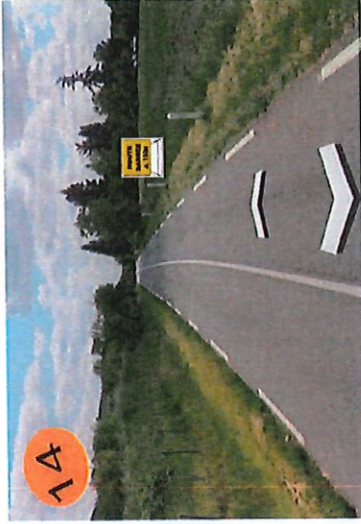
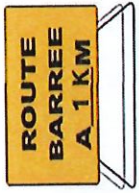
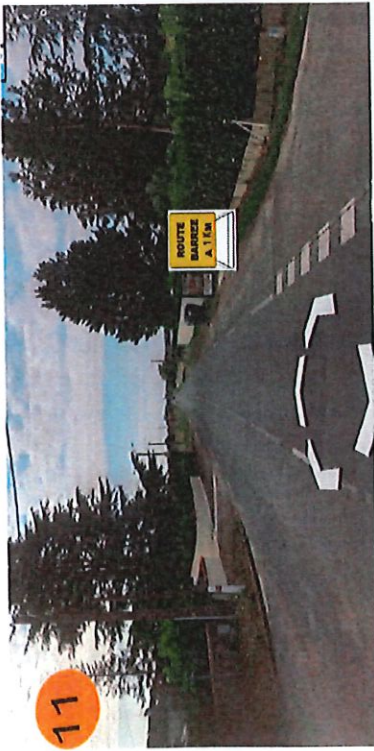


Déviatiön

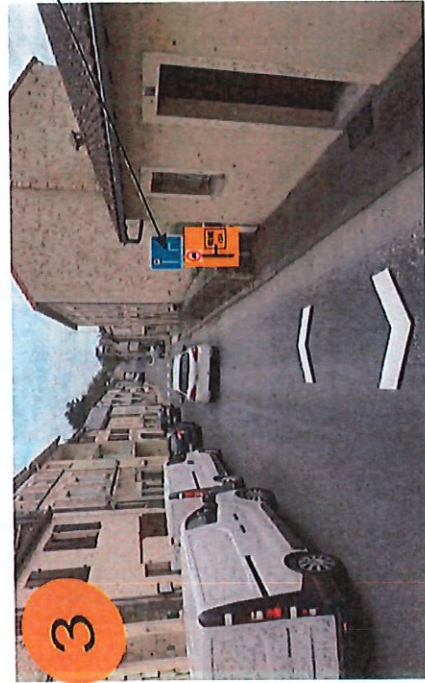
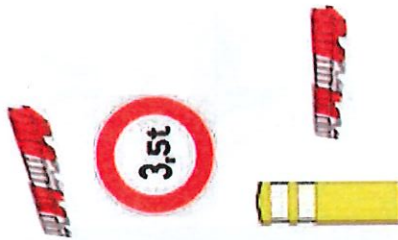
Fin de
Déviatiön



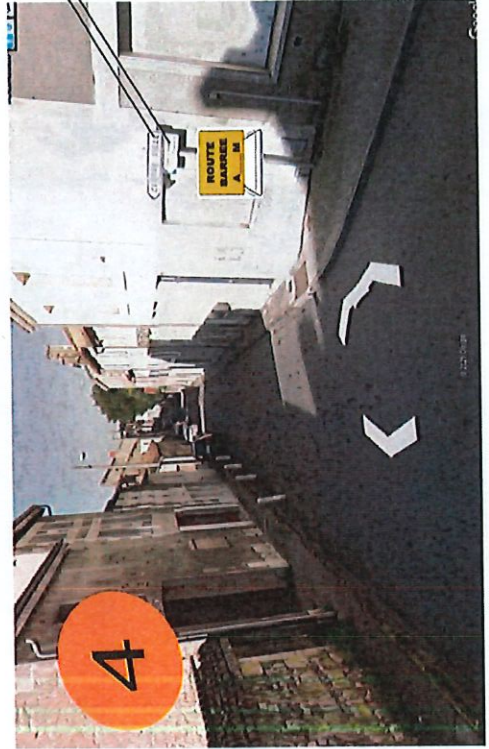




TRAVAUX



PX A OCCULTER



px a occulter



PX A OCCULTER

